

COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY  
MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny  
31 rue Auguste DOMENGET  
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

## **DECISION DU MAIRE** **n° 2025-07-D-43**

**Objet :** Attribution du marché de conception et réalisation du pumptrack

Le Maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,  
**Vu** la délibération du Conseil municipal n°30112021 090 en date du 30 novembre 2021, donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

**Article 1 :**

Un marché à procédure adaptée est conclu entre la commune et la société BIKE SOLUTIONS,  
14 Rue Alfred Gueymard – 38400 SAINT-MARTIN-D'HÈRES

**Article 2 :**

Ce marché a pour objet la conception et réalisation d'un pumptrack sur la commune de Saint Pierre d'Albigny, permettant de répondre à une demande croissante d'espaces sportifs et ludiques adaptés à tous et notamment aux jeunes et d'offrir une installation de qualité, à proximité du stade de foot et en face de la piscine.

**Article 3 :**

Le montant total du marché est de 166 200€HT.

**Article 4 :**

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget communal.

**Article 5 :**

Le calendrier du projet prévoit une réalisation et une finalisation du projet pour fin novembre 2025.

**Article 6 :**

Conformément à l'article 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

**Article 7 :** Monsieur le Maire et madame le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 2 juillet 2025

Le Maire  
Michel BOUVIER

